L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 21 FEVRIER 1873.

46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 20 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle d'encan, au No 35 de la rue de Chartres — lingerie, "notions", articles de fantaisie, coutellerie, bijoux en or de 18 carats.

Prix de l'abonnement à l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25

Prix du numéro ... 5 cents.

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

SPECTACLES.

Vendredi, 21 Février 1873.

Variétés — Le Petit Faust.
Académie — Mary Stuart.
St Charles — Mazilia.
Masonic Hall — Concert de Tom l'Aveugle.
Musée d'Anatomie — 40 rue St Charles.

La logique des partis.

Le rapport du comité du Sénat, s'il est conforme au résumé contenu dans la dépêche du *Herald*, donne un singulier exemple de contradiction entre l'exposé et les conclusions. L'exposé, en effet, ne se contente pas de condamner complètement le gouvernement Kellogg, il établit, clairement, la légalité du gouvernement McEnery; et, cependant, le rapport conclut à l'exclusion des deux gouvernements.

Si nous rapprochons les différents points admis par le rapport, nous trouvons ce qui suit :

Les témoignages ne montrent pas que les votants n'ont pas pu voter en beaucoup de cas à cause de leur race ou de leur condition antérieure de servitude, et c'est pourquoi la loi du gouvernement général n'a pas été suffisamment violée pour autoriser l'intervention de Durell.

L'injonction de la 8me Cour de District de l'Etat interdisant au bureau Lynch de compter les votes, était légale et aurait dû être respectée.

Toute l'intervention de la Cour des Etats-Unis dans l'organisation de la Législature est une grave usurpation. La Constitution donne expressément à chaque Etat l'organisation de sa propre Législature. Un membre n'a pas le droit de porter une contestation pour son siége devant une Cour des Etats-Unis.

Il est par conséquent évident qu'une telle Cour n'a pas d'autorité pour donner droit de siéger à une centaine de membres sur la demande du lieutenant-gouverneur. A ce sujet, c'est un devoir pour le comité d'exprimer son opinion sur la conduite du juge Durell. Un acte si manifestement illégal n'avait jamais été soumis à la considération du Congrès, et le comité ne peut trouver d'expressions pour exprimer tout ce qu'il trouve d'odieux dans la conduite de Durell.

Il est démontré que si l'intervention fédérale était retirée, le gouvernement d'Etat de Kellogg ne pourrait pas durer dix jours.—Les témoignages montrent que ce gouvernement n'a pas d'existence légale à la possession de l'Etat. Le gouvernement de McEnery, tout en existant *de jure*, a été élu non pas tant par la force, ce qui le mettrait en conflit avec l'*Enforcement act*, que par la ruse et la finesse.

En exerçant le pouvoir d'intervention, le Congrès doit agir avec une grande prudence. Les clameurs usuellement poussées par ceux qui sont battus dans une élection ne doivent pas déterminer le Congrès à intervenir, et ordinairement il n'est pas probable qu'il intervienne.

Même un gouvernement élu par la fraude, mais s'établissant paisiblement dans l'exercice du pouvoir avec la tolérance ou l'obéissance du grand corps de la population, doit plutôt être laissé à lui-même dans l'accomplissement de sa courte existence que modifié ou remplacé par le Congrès.

En prenant pour base les faits et les admissions qui précèdent, nous arrivons logiquement à ce qui suit :

Si le juge Durell n'eût pas commis un acte grave d'usurpation en intervenant, et si le bureau Lynch eût obéi à l'injonction qui lui interdisait de compter les votes, il n'y aurait pas eu de retours faits par ce bureau pour la Législature; conséquemment, l'Assemblée, composée des membres déclarés élus par le bureau de Fériet, se serait réunie, sans obstacle, le 9 décembre, à la Maison d'Etat; Warmoth n'eût pas été mis en accusation et ce qu'on appelle la Législature McEnery n'eût rencontré aucune opposition sérieuse, et McEnery, Penn et les autres candidats de la fusion fussent entrés, *de facto* comme *de jure*, dans l'exercice de leurs fonctions.

Les contestations que Kellogg et autres eussent pu porter devant le Congrès, eussent été rejetées, parce qu'il a été démontré que la victoire de McEnery n'a pas été due à la violence, mais seulement à la ruse et à la finesse, et parce que le Congrès n'aurait eu aucune raison pour intervenir en Louisiane plus que dans tout autre Etat, où les partis ne se font pas faute de lutter de ruse et de finesse.

Donc, sans l'intervention illégale du juge Durell, le gouvernement McEnery serait, depuis le terme légal, en paisible possession du pouvoir.

Qu'exige la logique? Que le Congrès efface les traces de cette intervention illégale et replace les choses dans l'état où elles auraient dû être, où elles seraient actuellement, sans cette intervention.

Cette conclusion semble inévitable, mais le comité n'a pas le courage d'y arriver. Il semble qu'il ait fait un effort plus qu'humain en condamnant un juge radical et le parti radical en Louisiane, et qu'il lui soit impossible d'aller plus loin et de compléter cet acte de justice.

Ainsi, après avoir reconnu que le gouvernement de McEnery est le gouvernement élu *de jure*, après avoir admis que sans les actes illégaux et arbitraires commis, il serait aussi le gouvernement *de facto* et que, dans cette hypothèse, il n'y aurait pas lieu pour le Congrès d'intervenir, le comité arrive à cette conclusion étrange qu'il n'y a pas de gouvernement légal en Louisiane et qu'il y a lieu d'ordonner une nouvelle élection.

Les raisons alléguées par le comité pour justifier cette conclusion sont d'une pauvreté qui étonne; elles contredisent les aveux faits précédemment. Voyons-les :

Le comité est d'opinion qu'une expression loyale des vœux du peuple eût élu Kellogg, mais cela n'a pas eu lieu.

Le peuple de l'Etat est également divisé en sentiment à l'égard de ces deux prétendus gouvernements. Le peuple de la Nile-Orléans, qui est le siége du gouvernement, appuie le gouvernement de McEnery par 2 contre 1, et l'on croit que si l'appui fédéral était retiré du gouvernement de Kellogg, il serait supplanté par le gouvernement de McEnery en moins de 10 jours.

Le peuple de l'Etat en corps n'appuie ni l'un ni l'autre, et ne se soumet ni à l'un ni à l'autre. Ils ne peuvent collecter de taxes, car le peuple n'est pas assuré que le paiement à l'un empêchera la collection par l'autre. Les affaires sont interrompues et la confiance publique est détruite. Si le Congrès venait à ajourner sans pourvoir convenablement à cela, il arriverait une de ces deux choses : Ou une collision et une effusion de sang entre les adhérents des deux gouvernements, ou le Président devrait continuer à donner l'appui de l'autorité fédérale au gouvernement de Kellogg.

L'alternative de la guerre civile ou le maintien d'un gouvernement d'Etat par la force armée sans droit d'élection est excessivement embarrassante et, dans l'opinion de votre comité, la meilleure solution est, pour le Congrès, d'ordonner une nouvelle élection sous la surveillance des Etats-Unis, afin qu'un gouvernement puisse être élu par le peuple et auquel le peuple se soumettra, ou qu'en cas de trouble les Etats-Unis puissent maintenir honnêtement.

Nous n'ignorons pas qu'ordonner une élection dans un Etat par la raison qu'une élection qui y a été faite est nulle pour cause de fraude, est un exercice de pouvoir que le Congrès ne doit jamais se permettre sans une grande nécessité.

Mais quand les fraudes commises sont si patentes et si générales qu'elles donnent lieu à un mécontentement public et à l'organisation de deux gouvernements rivaux faisant craindre la guerre civile, et quand il est manifeste que ni l'un ni l'autre n'ont été loyalement élus, l'existence de ce pouvoir dans le gouvernement national doit être regardée comme sage et salutaire.

Le comité, après avoir reconnu que la "Constitution donne à chaque Etat l'organisation de sa législature", après avoir admis que la victoire des fusionistes n'a été due à aucune violence, qui autoriserait l'application de la loi dite "Enforcement Act", renverse ces règles, en se constituant juge des allégations de fraudes proférées par le parti Kellogg, et en proposant l'annullation de l'élection qui a donné une victoire incontestable au parti McEnery.

Il y a là une contradiction et un manque de logique que nous ne pouvons attribuer qu'à l'esprit de parti; et cela nous remet en mémoire la façon cavalière dont le Congrès a repoussé, en 1870, les réclamations des démocrates louisianais, battus par des fraudes gigantesques, rendues, aujourd'hui, indubitables par les résultats de 1872.

Pour être logique, le comité devrait dire que la Louisiane n'a pas eu de gouvernement républicain depuis quatre ans, mais, puisqu'il ne le dit pas, il nous semble qu'il y a une conclusion à tirer de son rapport.

Si McEnery pas plus que Kellogg n'a été dûment élu gouverneur, il s'en suit que Warmoth est toujours gouverneur de la Louisiane, puisque ses fonctions ne doivent légalement expirer que quand son successeur aura été dûment installé. Le comité ne paraît pas avoir envisagé cet aspect de la question. Nous ne saurons, d'ailleurs, que par son bill électoral, entre les mains de qui il propose de laisser le pouvoir jusqu'au moment où les résultats de l'élection seront proclamés. Nous devons pour le moment, nous contenter d'avoir signalé les contradictions qui existent entre les points admis dans l'exposé du rapport et les conclusions présentées.

Les Rapports du Comité du Sénat sur les Affaires de la Louisiane.

Nous avons reçu, dans la nuit, des résumés et des extraits des rapports de majorité et de minorité du comité du Sénat sur les affaires de la Louisiane. Ces résumés et ces extraits ne comprennent pas moins de 6000 mots et rempliraient plus de sept colonnes de l'*Abeille*. Nous avons pensé qu'il serait plus agréable à nos lecteurs d'avoir un aperçu succinct de ces opinions, nous pourrions dire de ces plaidoiries, que d'avoir à lire cette masse indigeste de matières; nous leur présenterons donc cet aperçu demain matin.

Les dépêches que nous publions dans ce numéro, indiquent suffisamment l'opinion et la conclusion de chacun des membres du comité; on y trouvera également la substance du bill présenté par M. Carpenter pour une nouvelle élection. Ce bill remettrait au pouvoir le gouvernement d'Etat qui existait avant le 4 novembre, c'est-à-dire le gouverneur Warmoth et l'ancienne législature. L'élection aurait lieu le second mardi de mai après un nouvel enregistrement, et l'enregistrement et l'élection seraient faits sous le contrôle de personnes appartenant aux deux partis politiques et que désignerait le juge Wood, de la Cour de Circuit des Etats-Unis.

Un Lapsus Calami.—Dans notre numéro de mardi dernier, il s'est glissé une fâcheuse erreur de nom que la plupart de nos lecteurs auront dû rectifier d'eux-mêmes. On lit dans cet article :

Or c'est le même bureau Lynch qui a déclaré élus : le gouverneur Kellogg, son lieutenant Antoine et les autres officiers d'Etat, ainsi que la pseudo-législature du Mechanics' Institute, les juges Lynch et Saucier, l'administrateur Lewis et autres.

Nous avons voulu parler des juges Lynch et Meunier, tous deux candidats radicaux et qui n'ont été installés qu'après l'intervention des baïonnettes au Mechanics' Institute. MM. Lynch et Meunier occupent les siéges qui appartiennent à MM. Monroe et Bonner, candidats réformistes. Quant au juge Saucier, candidat du barreau et de la fusion, il a eu de vingt deux à vingt-trois mille voix et son élection n'a jamais été et ne saurait être contestée. Nous nous empressons de faire cette rectification, en regrettant que notre attention n'ait pas été appelée plus tôt sur l'erreur.

La dépêche suivante a été remise hier, pendant la séance, à l'orateur de la Législature du Peuple, M. J. C. Moncure :

Washington, 19 février 1873.

Au gouverneur John McEnery et au lieutenant-gouverneur Penn, Nouvelle-Orléans :

Le comité des élections fera son rapport jeudi matin.

Carpenter, Logan, Alcorn et Anthony ont signé le rapport. Il dit que le gouverneur avait le droit de congédier Herron et de nommer Wharton; que la nouvelle loi abolissait l'ancien bureau et que la nomination du Bureau de Fériet était légale. Sans l'intervention illégale et répréhensible de Durell, le gouvernement de McEnery serait entré paisiblement en opération.

Chaque membre du comité a condamné la conduite de Durell comme une grosse usurpation, et traite la décision de la Cour Suprême de nullité, pour défaut de juridiction. On regarde, au contraire, l'opinion de Wyly comme loi sur la matière.

La décision dans l'affaire de Morgan est sévèrement jugée. La reconnaissance du gouvernement de McEnery ou une nouvelle élection, telle est l'unique alternative. Ce dernier moyen est basé seulement sur des raisons de fraudes alléguées dans l'élection.

Le juge Trumbull endosse le rapport, mais il diffère de la recommandation en soutenant fortement l'admission de McMillan.

Hill endosse le rapport et recommande comme compromis la réunion d'un quorum déclaré par les deux bureaux et les anciens sénateurs. Morton seul favorise Kellogg. Il n'y a que le défaut de temps qui puisse empêcher notre gouvernement d'être reconnu.

H. C. Warmoth.

Théatre de l'Opéra. — Demain on donnera, en matinée, à midi, *Frou-Frou*, comédie en 5 actes, avec Mlle Miller.

Le spectacle de demain soir se composera de : *Les Amours de Cléopâtre, Une Tasse de Thé*, et *Madame est Couchée*.

On annonce pour dimanche *La Closerie des Genêts* et *La Corde Sensible*.

☞ Pourquoi languir, gémir et souffrir sous l'oppression d'affreux rhumes, de déchirants catarrhes qui, négligés, mènent droit à la phthisie, lorsque vous pouvez vous soulager et vous guérir en prenant l'excellent BAUME AUX NAVETS INDIENS de Laplace. Prix du flacon, $1. A vendre dans les principales pharmacies.

☞ Les STOMACH BITTERS se composent de racines, d'écorces et d'herbes dont les propriétés médicinales ont été depuis longtemps reconnues. Ces matériaux habilement combinés donnent un produit extrêmement salutaire. Nous les recommandons aux familles.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Mobile et du Texas. — On verra, en se référant à l'annonce de ce chemin de fer, qu'à partir du 29 février un train d'agrément pour les villes de bains partira régulièrement de la Nouvelle-Orléans tous les samedis, à trois heures de l'après-midi. Ce train ira comme d'habitude jusqu'à Ocean Springs, d'où il repartira, pour le voyage de retour, le dimanche à 6 heures du soir. 19,21,23

— Un journal de Paris annonce une nouveauté fort intelligente, dont il est surprenant que personne n'ait, jusqu'à présent, eu l'idée.

C'est un homme grave, un savant qui veut se servir du théâtre comme d'un instrument de vulgarisation.

M. Verne, de complicité avec M. Cadole, prépare une féerie scientifique en une multitude de tableaux. La chose s'appellera :

LE TOUR DU MONDE
en 90 jours.

Cheret, Lalanne, Zara, Poisson et autres décorateurs, à vos brosses, on vous prépare de la belle besogne.

Voilà une idée féconde, d'où peut naître tout un genre de récréations d'un attrait puissant.

Revue des Journaux.

L'article du *Picayune*, sur le devoir du Congrès relativement à la clause constitutionnelle sur la garantie d'une forme républicaine de gouvernement, est d'une argumentation très serrée et cette argumentation emprunte une nouvelle force au second rapport du comité du Sénat. Il y a eu violence et usurpation par suite de l'intervention du juge Durell et de l'appui des baïonnettes fédérales. Le devoir du Congrès est de faire cesser la violence, de mettre le juge en accusation et d'empêcher que les troupes des Etats-Unis soient, de nouveau employées contre l'Etat. C'est tout ce que demande notre confrère et c'est assez, dit-il.

Le *Times* raconte comment le maire, ayant pour plaidé à la Compagnie du chemin de fer de Mobile et Texas, démoli la vieille gare du chemin de fer Pontchartrain, a réussi à faire condamner la ville à payer à ce dernier chemin $34,428 de dommages et intérêts et comment la Compagnie de Mobile ayant acheté le chemin de Pontchartrain, réclame aujourd'hui à la ville la somme ci-dessus pour un dommage dont elle a été l'instigateur. L'histoire est dure mais vraie, dit le *Times*.

Le *Times* rappelle que c'est aux gouvernements révolutionnaires de Prim et de Serrano qu'a été due l'impulsion donnée à la répression de la révolte à Cube et l'envoi des volontaires, et il en conclut que les républicains espagnols se montreront également intraitables, ce qui rendra la solution du problème plus difficile et compromettra les relations entre l'Espagne et les Etats-Unis.

Le *Times* fait appel au *gouverneur* Kellogg pour qu'il s'oppose au bill relatif à la Compagnie du Gaz, bill dénoncé par M. Michael Hahn. Il nous semble que ce bill n'est et ne peut être qu'un chiffon de papier. En tout cas, nous ne nous opposons pas à ce que M. Kellogg y mette son veto, si veto il y a; car, au fond le *Times* a parfaitement raison.

Notre confrère fait un horoscope fort peu favorable pour l'Europe. Il n'y voit que confusion et dangers de toutes sortes. Son tableau peut être vrai, mais il n'est pas consolant.

Le *Republican* intitule son premier article "The finger of scorn defied," et il conseille aux marchands de la Nouvelle-Orléans de se moquer de l'habitude prise de "montrer au doigt" ceux qui ne veulent pas faire cause commune avec le parti conservateur. Le moment est bien choisi quand le rapport du comité du Sénat vient de stigmatiser le juge Durell et tous ceux qui ont participé à la grande conspiration, autorisant ainsi tout citoyen à montrer au doigt tous ceux qui ont trempé dans cette usurpation ou qui l'ont approuvée. Braver l'opinion publique pour soutenir le bon droit ou une conviction honnête est un acte de courage, mais la braver pour soutenir une vilenie ou un crime est tout simplement du cynisme.

Législature de la Louisiane.

Séance du 20 Février 1873.

SÉNAT.

M. Thompson présente une résolution requérant le gouverneur de réintégrer les juges de la 3me, 4me, 7me et 8me Cours de District et de les maintenir dans l'exercice de leurs fonctions; et de se servir, à cet effet, des forces civiles et militaires.

M. Campbell présente une résolution jointe chargeant un comité composé de deux sénateurs et de trois représentants, de recueillir des témoignages sur la complicité de M. E. H. Durell, juge de la Cour de District des Etats-Unis, accusé, de malversation.

Le Sénat se joint à la Chambre pour procéder à l'élection du sénateur au Congrès.

A une heure le Sénat se retire dans sa salle et s'ajourne.

CHAMBRE.

M. Eustis présente une résolution autorisant l'orateur de la Chambre à censurer tout membre qui manquera deux séances successives sans une raison valable.

Le comité spécial auquel a été référé le mémoire de Gabriel de Fériet, soumet à l'Assemblée la raison pour laquelle aucune conclusion définitive n'a été prise à l'égard de ce mémoire; les témoins sommés ayant refusé de comparaître devant le comité.

Un message du Sénat demande le concours de la Chambre à la résolution annonçant au Président des Etats-Unis et au comité Sénatorial, la convocation d'une convention extraordinaire.

Les deux Chambres se réunissent et procèdent à l'élection du sénateur au Congrès.

M. DeBlanc est ajouté à la liste des candidats, et le vote donne le résultat suivant : Warmoth 17, Pike 14, DeBlanc 13, Ashton 13, et en blancs 20.—Pas d'élection.

Le Sénat se retire dans sa salle.

Plusieurs congés de quelques jours sont accordés.

Un second message du Sénat demande le concours de la Chambre à la résolution pour protéger le peuple de l'Etat contre l'usurpation et mettre les départements exécutif et judiciaire dans l'exercice de leurs fonctions. (Applaudissements.)

M. Fuselier s'oppose à l'adoption de la résolution. Il semble étrange peut-être, dit-il, qu'un membre de ce corps puisse combattre de pareils sentiments; mais je le fais parce que je crois la démarche hasardeuse et impolitique.

M. Smart propose d'en différer la discussion, afin que la question soit mûrement réfléchie.

La Chambre s'ajourne alors au lendemain.

Pseudo-Législature.

Séance du 20 février.

SÉNAT.

James L. Belden est assermenté comme sénateur du 8me district sénatorial.

Education.—Rapport favorable sur un bill pour rappeler l'acte créant l'université de la Louisiane.

Judiciaire.—Rapport favorable sur le bill créant la place d'assistant-avocat général.

Favorablement sur le bill rappelant l'acte qui interdit le port d'armes cachées.

Défavorablement sur le bill protégeant tous les citoyens dans leurs droits.

Le bill de secours pour A. Soulié, passe.

Le bill amendant certaines sections du bill de Levée, adopté hier par la Chambre, est lu deux fois et référé.

La résolution relative à la taxe sur le coton, passe.

Le bill amendant la charte incorporant la ville de Natchitoches, passe.

Une communication de John Lynch annonce qu'il donne sa démission de membre du bureau des retours.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.

MM. J. S. Matthews, du Tensas, et James B. Wands, de Tangipahoe, ont voté contre le bill de levée parce que la Chambre a refusé de laisser imprimer le bill et parce qu'il n'y a pas de limite à la taxe qui sera assessée chaque année pour des constructions.

M. Michael Hahn a voté contre le bill parce qu'il n'a pas eu le temps d'en prendre connaissance et qu'il ignore ce qu'il contient.

Par M. Dejoie—Résolu que le comité d'enquête sur les affaires des commissaires du parc de la Nile-Orléans, soit et est autorisé à faire tirer son rapport à 500 exemplaires et qu'il présentera à la Chambre son rapport tout imprimé. Déposée suivant le règlement.

Plusieurs résolutions sont déposées suivant le règlement.

Une résolution de compromis présentée par M. Grant ayant soulevé des objections sans nombre et donné lieu à une grande excitation, est déposée. L'auteur de cette résolution invite la Chambre à un nouvel examen de titres et demande que les pouvoirs de tous les prétendants soient vérifiés avec honnêteté et impartialité. Il engage les membres actuels dont les titres ne seraient pas admis à se retirer de bonne volonté et de bonne foi.

M. Davidson présente un bill pour amender la charte de la Nile-Orléans, c'est-à-dire pour la bouleverser tout entière et de manière à permettre au parti radical de déterminer tous les membres de la municipalité actuelle et tous les candidats élus à la dernière élection. Le bill est référé au comité judiciaire, et la Chambre s'ajourne.

On lit dans le *Journal officiel* :

Quelques journaux ont répété une note du *Figaro* affirmant que cinq jeunes filles qui suivent les cours du Conservatoire sont compromises dans l'affaire de la rue de Suresnes. L'administration du Conservatoire s'est vivement émue de cette assertion. Mais il résulte de l'enquête judiciaire et des renseignements officiels que, parmi les personnes compromises, il ne s'en trouve aucune appartenant au Conservatoire à titre d'élève, ni même suivant les cours comme auditeur. Une seule se dit ancienne élève du Conservatoire.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le Conseil de direction de la Société d'immigration de la Louisiane s'est réuni mercredi soir, au bureau du général Beauregard, dans le but d'effectuer une organisation définitive.

Des listes de souscription ont été ouvertes et confiées à messieurs Daniel Dennet, Ulger Lauve et V. O. King.

Le Conseil de direction est composé comme suit :

J. B. Price, président; G. P. Beauregard, vice-président; E. A. Tyler, D. Warren Brickell, Louis Schneider, Charles Lafitte, J. S. Copes, J. A. Shakespeare, James Wallace, J. Lapène, A. A. Mouton, J. Passama Domenech, D. H. Hill, Daniel Dennet, Alexandre Declouet, T. Bailly-Blanchard, Cyrus Bussy, John A. Taylor, Wm. M. Burnell, A. J. Norwood, Andrew McCullom, Pierre Maspéro, H. M. Payne, Frank Pargoud, John Cannon, F. Limet et A. Gérard.

Depuis une semaine, les étrangers affluent à la Nile-Orléans et les hôtels en sont pleins.

Les filous, les pick-pockets et les voleurs de toute sorte, alléchés par l'espoir d'une riche aubaine pendant la saison du carnaval, sont arrivés aussi des quatre points cardinaux. — Ils se promettent beaucoup de plaisir aux dépens des nombreux hôtes que compte en ce moment la ville du Croissant, et se disposent à faire une véritable razzia, pour peu que l'occasion s'en présente.

Nous engageons donc nos lecteurs à se tenir sur leurs gardes et nous désirons les prémunir contre le danger qui les menace.

Les escrocs qui hantent en plein jour la rue St-Charles et la rue du Canal sont les plus dangereux, parce qu'ils sont les plus adroits.

On peut les voir chaque jour, campés aux encoignures, le cigare aux lèvres, le *stick* à la main, en véritable tenue de *gentleman*.

Ces honorables chevaliers d'industrie attendent avec une patience inouïe, sans jamais se décourager, qu'il vienne à passer une victime.

A les voir, on les prendrait pour les plus honnêtes gens du monde; et, pour nous servir d'une vieille expression qui exprime bien notre pensée,—on leur donnerait le bon Dieu sans confession.

Ne vous y fiez pas, cependant, car vous auriez bientôt lieu de vous en repentir amèrement.

Ne vous arrêtez pas pour causer avec ces jeunes élégants que vous rencontrerez à chaque pas, à la porte de chaque café, rue du Canal et rue St-Charles; — ce sont, pour la plupart, des filous à l'affût d'un innocent.

Un de leurs tours les plus ordinaires, qui réussit malheureusement trop souvent, consiste à aborder le plus gracieusement du monde un étranger qui leur semble opulent, en prétendant le connaître parfaitement et en se réclamant de son amitié.

Si celui-ci se laisse prendre à leurs protestations et à leur fausse bonhomie, ils se hâtent de l'inviter à boire, puis à boire encore et encore, jusqu'à ce qu'ils parviennent à conduire leur dupe devant une table de jeu. C'est alors que le masque tombe, et en un clin d'œil ils ont dévalisé le malheureux innocent.

La police est plus qu'insuffisante à protéger les citoyens contre les attaques des voleurs.

D'ailleurs, elle ne peut pas prévoir les attaques du genre de celles que nous venons de signaler plus haut. C'est donc à chacun à faire sa propre police et à se méfier des *amis* qu'on ne reconnaît pas et des *gentlemen* trop polis qui s'offrent comme cicerone, et qui immanquablement finissent par proposer une partie de "*poker*" ou de "*euchre*" dans quelque estaminet.

Nous avons eu la bonne fortune d'assister, hier soir, au bal donné par la "Société culinaire de la Nouvelle-Orléans, au "Harmony Hall", à l'angle de la rue Bienville et du Passage de la Bourse.

Le bal a été très brillant et le souper exquis!

Nous regrettons de ne pouvoir parler aussi longuement que nous l'aurions voulu de la fête charmante donnée par la Société culinaire, mais l'heure avancée à laquelle nous nous sommes retiré, nous force à remettre notre compte-rendu à demain.

L'officier Jacobs, de la police secrète, fait chaque jour de nouvelles découvertes dans l'affaire des licences falsifiées.

Il a trouvé que les personnes dont les noms suivent, ont acheté des licences de $10 chez messieurs Hersberg et Dalring dont le montant a été changé :

A. Schwan, demeurant au No 17, rue Baronne;
M. Softberg, au No 20, rue Musique;
L. Wagner, au No 525, rue Dauphine;
John B. Dolhomme, au No 75, rue St. Philippe;
W. Leiding, au coin des rues Dauphine et Port;
Jos. Amburster, au No 587, rue de Chartres;
R. Vallence, au coin des rues Indépendance et St Claude;
George Abel, au coin des rues Port et St Claude;
M. Reid, au No 118, rue des Champs-Elysées;
James Sons, au No 133, rue St. Louis.

TEMPÉRATURE.—20 février 1873.
Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	67	18
12 M.	78	25
3 P. M.	81	27
6 P. M.	76	24

Théatre des Variétés. — La première représentation de *Barbe-Bleue* a obtenu hier soir un succès d'enthousiasme. Mlle Aimée s'est surpassée dans le rôle de Boulotte. Le public semblait électrisé, et des bravos souvent répétés ont salué la charmante artiste dans les scènes du premier et du second acte.

M. Juteau a été excellent dans le rôle de Barbe-Bleue et a mérité les honneurs du bis.

On donnera ce soir, pour la seconde fois, *Le Petit Faust*.

Samedi, en matinée, *La Grande Duchesse*, dans la soirée, *Barbe-Bleue*.

L'affiche des Variétés porte qu'on donnera dimanche la dernière nouveauté parisienne, *Les Cent Vierges*, opérette de Charles Lecocq.

Nous aurons bientôt l'occasion de parler plus longuement de cette œuvre nouvelle qui a eu tant de succès à Paris et à New-York.

—L'*Echo agricole* publie un article très intéressant de M. Victor Emion sur la fabrication de pain avec de l'eau de mer. Le pain ainsi fabriqué convient aux tempéraments lymphatiques et aux estomacs languissants. Voici comment est venue l'idée de faire ainsi le pain :

Un capitaine de la marine marchande, M. X...., se trouvant un jour sur le point de manquer d'eau au milieu des mers de l'Inde, se décida à faire du pain avec de l'eau de mer. Contrairement à son attente, ce pain fut trouvé bon et accepté sans difficulté par ses matelots, qui n'en mangèrent pas d'autre pendant la traversée.

Cela dura près de deux mois et produisit des résultats tout à fait inattendus. Quelques hommes, qui étaient fatigués et malades, se rétablirent promptement, et tout l'équipage jouissait, en arrivant à Marseille, de la santé la plus florissante. Depuis cette époque, M. X.... s'est nourri ses hommes qu'avec du pain à l'eau de mer, et, pendant plus de douze traversées de plusieurs mois chacune, il n'a jamais eu un seul malade.

Cela ne nous étonne pas, car le sel a pour effet de faciliter la digestion, en donnant plus d'activité aux fonctions de l'estomac; une nourriture sans sel serait absolument indigeste, et les personnes qui ont l'estomac fatigué éprouvent le besoin d'avoir une nourriture plus épicée. Or, il faut reconnaître que la petitesse et le peu de hauteur de beaucoup d'appartements de Paris, ainsi que la vie fiévreuse que l'on y mène, produisent dans toutes les classes l'atonie des fonctions et l'alanguissement de l'estomac.

Nous croyons donc que la fabrication du pain à l'eau de mer serait un bienfait pour une grande partie de la population de Paris; aussi serions-nous bien aise de voir quelques-uns de nos boulangers les plus en renom tenir du pain ainsi fabriqué, en même temps que du pain ordinaire.

— On lit dans l'*Avenir national* :

Le 16 mars, jour anniversaire de sa naissance, le prince impérial sera déclaré majeur.

Les bonapartistes veulent éviter ainsi toute compétition pour la régence.

M. Rouher sera nommé curateur.

☞ Une mauvaise haleine est un supplice pour vous et pour vos amis. Vous voulez bien vous en délivrer, mais vous ne savez comment. Eh bien, en voici le moyen : Servez-vous du SOZODONT odontifiant; il nettoiera vos dents et vous laissera une fraîche et pure haleine.

mar jeu sam

MARIÉ, le 15 février 1873, à la maison de M. J. B. Vallée, par le Rév. Père Durier, M. GEORGE GERDES, de Brême, Allemagne, à Mlle CATHERINE CAROLINE TRICOU, de cette ville. Pas de cartes.

MARIÉ, le 16 février, par le Révérend Jacobs, à la Synagogue Israélite, Mademoiselle DÉSIRÉE LOPEZ, de la Nile-Orléans, à Monsieur ARTHUR LÉVY, de Bordeaux.

Les journaux de Bordeaux sont priés de reproduire cette annonce.

Décédé hier soir, à sept heures et demie, à l'âge de quarante-deux ans et neuf mois, M. LOUIS GREFFOR, natif de Turin, Italie. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu demain matin, Samedi, à neuf heures.

Le corps est exposé rue Dumaine No. 48, entre Chartres et Royale.

Décédé, le 20 février, à l'âge de sept mois et demi, JACQUES TÉLESPHORE ROMAN, fils de Henri J. Roman et de Thérèse Bouligny. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire, No. 79 rue des Ursulines, CE MATIN, à dix heures et demie.

Sociedade Portugueza de Beneficencia Lusitana. — Fallecimento — Falleceu hontem as 6 horas da manhã o Sr. FRANCISCO SABLICH, de 39 annos de idade, natural d'Austria e membro d'esta Sociedade. Os Srs. officiaes e membros, assim como os amigos e conhecidos do fallecido são respeitosamente invitados de se reunir no localle da Sociedade, Caminho do Bayou, entre a ruas de S. Claude e Tremé, as 3½ horas da tarde para attender ao interro.

Por ordem do Presidente,
ANTHONY MORGAN, Secretario.

Société Portugaise de Bienfaisance de la Nile-Orléans. — Décédé, hier, à 6 heures du matin, FRANK SABLICH, âgé de 39 ans, né en Autriche et membre de cette société. Les membres, ainsi que les amis du défunt sont priés de se réunir, dans la salle de la société, Chemin du Bayou, entre les rues St. Claude et Tremé, à trois heures et demie de l'après-midi, pour assister aux funérailles.

Par ordre du Président,
ANT. MORGAN, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 21 février 1873.

PAYEZ VOS LICENSES
— OU —
FAITES-LES PAYER

Pendant que vous le pouvez avantageusement en CERTIFICATS DE VILLE.

— Adressez-vous chez —

Mr BRETTE,

14.... Rue St-Charles.... 14

De 7 heures du matin à 7 heures du soir.
6 fév—1m—PP

TAPIS ET RIDEAUX,

17 Chartres...A. BROUSSEAU...17 Chartres
IMPORTATEUR ET MARCHAND
En Gros et en Détail
DE TAPIS,
TOILE CIRÉE pour parquet,
NATTES,
STORES,
RIDEAUX Dentelle,
MATÉRIAUX pour Meubles et GARNITURES etc., etc.
16 fév—6m—PP

Societa del Tiro al Bersaglio.—Sabato 22 corrente festando il solennizzare il giorno della nascita di Giorgio Washington, padre di questo nostro adottivo patria, i Soci e Bersaglieri Italiani prenderanno le armi alle ore 3 P. M. precise per quindi sfilare in parata nelle principali vie di questa città, ed inseguito vi sarà un banchetto di ricreazione.

Nuova Orl. 21 febbraio 1873.

Il Comandante i Bersaglieri
Il Sergente furiere G. DELLA VALLE.
G. MARINARO.
21 fév—1

Nouvelle-Orléans, le 20 février 1873.

NOUS, les soussignés, déclarons que le numéro qui avait été mis en loterie par J. P. Carrère, a été gagné par le No 22 février 1873.

Devant le comité—J. F. Carrère, P. Bordes, J. M. Payne, Honoré Thomasse, J. Carrère, L. Lesne, J. M. Courande.
21fév—1

INTÉRÊT SUR DÉPOTS.
Banque des Citoyens de la Louisiane.

CETTE banque émet des CERTIFICATS DE DÉPOTS portant intérêt à raison de QUATRE pour cent l'an pour SIX mois ou plus longtemps, et TROIS pour cent l'an pour moins longtemps, mais deux mois au moins.

Nile Orléans, 20 fév. 1873. 21 fév—3m

RÉDUCTION DE PRIX.
GANTS JOUVIN A $1 50 LA PAIRE.

100 douzaines de GANTS GARANTIS DE JOUVIN, Doyen & Co, meilleure qualité,
A un bouton, pour dames, $1 50 la paire,
A deux boutons, 1 75
100 douzaines GANTS véritable Jouvin,
Gants de Chevreau à 1 bouton pour dame à $1 00
à 2 boutons, 1 25

HÉBERT-MIRET & PINSARD,
21 fév—4f 108 rue du Canal.

AVIS SPÉCIAL.
Bureau du Collecteur des taxes d'Etat du Troisième District.
Bureau, No 8, rue de l'Esplanade.
Nouvelle-Orléans, 21 février 1873.

Les parties intéressées sont requises de se présenter sans délai et de payer leurs licences pour l'année courante. Avis sera donné quand je serai prêt à délivrer les comptes de taxes des rôles de 1872, à percevoir en 1873.

21 fév—4f C. J. ADOLPHE, Collecteur.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle. — Messieurs les Sociétaires sont informés que l'Assemblée générale trimestrielle, aura lieu DIMANCHE 23 courant, à 6 heures précises, à l'Asile.

Des affaires importantes devant être débattues, M. le Président fait appel au zèle de chacun.

Par ordre du Président
Le Secrétaire,
20fév—4f A. BARBIER.

S. L. O.

2 .... 21 .... 7½

SHARP.
IMPORTANT.
20fév—2f

Nouvelle-Orléans, 19 février 1873.

Les porteurs de billets du soussigné, échéant après la présente date, sont priés de se faire connaître le plus tôt possible, à son bureau, No 10 de la rue Conti, afin qu'il termine des arrangements dans l'intérêt de ses créanciers.

19 fév—10f G. SABATIER.

CHARBON, CHARBON.

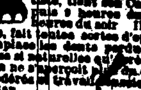

Beau CHARBON de Pittsburg à vendre, dans la cour de Charbon à Quatre-vingt dix cents le baril.

S'adresser sur les lieux, en face du Tivoli Circle. 21 fév—2f

66 - - Rue Bienville - - 66
Encoignure Royale.

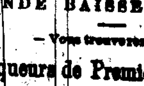

Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, tient son cabinet ouvert de midi à 3 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentaires et remplace les dents perdues par des dents artificielles si naturelles qu'après quelques jours d'usage on ne s'aperçoit plus du changement. Prix modérés et travail consciencieux.
20 fév—1an

AU BON COIN.

GRANDE BAISSE DE PRIX!

— Vous trouverez dès —

Liqueurs de Première Qualité

— Chez —

BENJAMIN BLUM,

Encoignure Chartres et Dumaine,
NOUVELLE-ORLÉANS, 20 fév

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Mme SOPHIE

A l'honneur de prévenir les dames, qu'elle a transféré son domicile du No 152, rue du Canal, au No 12 de la rue Baronne, près Canal, où elle continue la confection des Robes et Modes à des prix excessivement modérés. 16 fév—1 m

ED. L. ZELL, Pro de Sta.-Cruz. J. E. TOSCANO, En commandite.

ED. L. ZELL & CO.,

NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES, et Importateurs de cigares de la Havane et de produits de la Havane, au coin des rues Canal et Chartres, Nouvelle-Orléans, Lou. Loch Box 201 du bureau de Poste. 15 déc—1an

AVIS AUX EXPEDITEURS.

AUCUN RETARD QUELCONQUE A CAUSE DES GLACES ET DES BASSES EAUX.

Arrivée à Tous les Points de l'Ouest, via Cairo.

Connaissements pour tous les points, aux bureaux du Chemin de Fer Central de l'Illinois.

No. 28 de la rue Carondelet.

JAMES H. TUCKER,
11 fév—6m Agent Général.

ORDRE D'ELECTION.
OFFICIEL.

ETAT DE LA LOUISIANE.
BUREAU DE L'EXECUTIF,
Nouvelle-Orléans, 19 février 1873.

ATTENDU, que le Sénat de la Louisiane a, le dix-neuvième jour de février 1873, par un vote constitutionnel des deux tiers de ses membres, déclaré les sénateurs dont les noms suivent, exclus du Sénat, à savoir : A. E. Barber, A. B. Harris, J. H. Ingraham, P. F. Herwig, M. H. Twitchell, Edward Butler; et

Attendu que les siéges des sénateurs dont les noms suivent, ont été déclarés vacants, à savoir : G. H. Brewster, T. B. Stampe, E. L. Webber et T. C. Anderson; et

Attendu qu'une information officielle de telles vacances m'est parvenue conformément à la loi; Maintenant, c'est pourquoi, moi, JOHN McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je lance cet ordre d'Election aux Inspecteurs (Superviseurs) d'Enregistrements dans les Paroisses et Districts Sénatoriaux ci-après dénommés, leur ordonnant et enjoignant de tenir des élections pour des Sénateurs pour leurs Districts respectifs, conformément à l'Acte No 98, approuvé le 20 mars 1872, comme suit :

Un Sénateur du Sixième District Sénatorial, composé des paroisses Calcasieu, Lafayette, Cameron et St-Landry, pour remplir le terme non expiré de T. C. Anderson.

Un Sénateur du Dix-Huitième District Sénatorial, composé des paroisses de Ouachita et Caldwell, pour remplir le terme non expiré de G. H. Brewster.

Un Sénateur du Cinquième District Sénatorial, composé de la paroisse de Plaquemines et de la Rive Droite de la paroisse d'Orléans, pour remplir le terme non expiré de Edward Butler.

Un Sénateur du Quinzième District Sénatorial, composé des paroisses de Concordia et des Avoyelles, pour remplir le terme non expiré de A. B. Harris.

Un Sénateur du Douzième District Sénatorial, composé des paroisses d'Est-Feliciana, de Ouest-Feliciana et Pointe-Coupée, pour remplir le terme non expiré de E. L. Webber.

Un Sénateur du Vingt-Deuxième District Sénatorial, composé des paroisses de Natchitoches, Rivière Rouge, De Soto et Sabine, pour remplir le terme non expiré de M. H. Twitchell.

Deux Sénateurs du Premier District Sénatorial, composé des Premier, Deuxième et Troisième Wards de la paroisse d'Orléans, pour remplir les termes non expirés de A. E. Barber et P. F. Herwig.

Un Sénateur du Troisième District Sénatorial, composé des Septième, Huitième et Neuvième Wards de la paroisse d'Orléans et la paroisse de St-Bernard, pour remplir le terme non expiré de J. H. Ingraham.

Un Sénateur du Sixième District Sénatorial, composé des Douzième, Treizième et Quatorzième Wards de la paroisse d'Orléans et de paroisses de St-Charles, Jefferson et St-Jean-Baptiste, pour remplir le terme non expiré de T. B. Stampe.

Les dites élections auront lieu et notification en sera donnée dans l'espace de temps prescrit par la loi, et les retours en seront faits conformément à la Constitution et aux lois de l'Etat.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, ce dix-neuvième jour de février, dans l'année de Notre Seigneur mil-huit cent soixante treize, et la quatre-vingt dix-septième de l'Indépendance des Etats-Unis.

(Signé) JOHN McENERY.
Par le Gouverneur :
(Signé) S. ARMSTEAD, Secrétaire d'Etat.

Pour copie conforme :
WALTER S. LONG,
20 fév Assistant-secrétaire d'Etat.

Les étrangers et les habitants de la Nouvelle-Orléans qui désirent acheter, à bon marché, des ARTICLES DE FANTAISIE, tels que : GANTS DE PEAU, GARNITURES, DENTELLES, RUBANS, PANIERS, VERRERIE, &C.,

— Doivent aller chez —

GUEBLÉ & NIPPERT

127.......RUE DU CANAL.......127

Qui liquident leur département de détail et vendent tout leur stock au-dessous du prix coûtant.

— On peut y acheter —

GANTS de PEAU pour dames et enfants à 75 c. de 2 boutons, à $1 la paire.
Un joli nouveau CORSET, de Paris, à $2 50.
Leurs célèbres CHEMISES françaises de $25 à $60 la douzaine.

— Avec des rabais considérables sur —

ÉVENTAILS, BIJOUTERIE,
BOITES à ouvrage fantaisie,
PANIERS, Brosses et Peignes,
PARFUMERIE, Verrerie de Bohême,
VASES en porcelaine, etc.

Nous sommes maintenant les agents spéciaux pour la vente des célèbres PARFUMERIES d'ED. PINAUD, de Paris.

Les produits de cette maison peuvent être achetés aux prix d'importation. 16 fév—PP

CHAMPAGNE
Chs. FARRE
REIMS.

VINS de SILLERY et CABINET, (extra dry.)

En grandes et demi-bouteilles, reçu par les dernières arrivages, et à vendre par

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE,

Seuls Agents.

Nos 23 & 25 RUE BIENVILLE.
19 fév.—an 22 févPP

En débarquement du navire HAMINGJA, de Bordeaux.

40 barriques VIN ROUGE Côte St-Jean,
18 demi-barriques do. do. Castelnau,
10 do. de VIN BLANC Cérons,
20 demi-barriques de do. do.
10 barils do. Gaulins,
10 do. do. Tabanac,
15 caisses HUILE D'OLIVE vierge, Duret.

A vendre par
A. ROCHEREAU & CO,
20 fév—3f 16 et 18 rue St. Louis.

J. H. MARTINSTEIN.

121..........ROYALE..........121

ENTRE TOULOUSE ET ST-LOUIS,

VIENT de recevoir un grand assortiment d'articles pour le CARNAVAL qui seront vendus à des prix très modérés, tels que :

MASQUES en carton, à tout prix depuis 5 cents;
LOUPS en satin à 20 sous,
DOMINOS en satin,
MASQUES en fil de fer,
BELLE TARLATANE blanche à 25 sous la yarde,
BELLE TARLATANE couleur à 30 sous la yarde,
PERCALES en toutes nuances pour dominos,
CALICO couleur uni pour costumes,
GALONS, FRANGES et ETOILES, dorés et argentés,

Ainsi qu'un grand assortiment d'articles de fantaisie tels que :

Dentelle et Dentelle coton, Blondes, Ombrelles-Cannes, Mouchoirs, Epaules de peau, Rubans, Tournures, &c.
10 fév—2f

CATALOGUES ILLUSTRÉS
— DE —
GRAINES DE LÉGUMES, FLEURS HERBES ET GAZONS,

En Français, Anglais et Allemand.

ON les envoie gratis, par la poste, à tous ceux qui en demandent.

Nous publions le seul catalogue français (complet) en Amérique.

KERN, STEBER & CO,
211 Market Street,
20 fév—dlv&tif St-Louis, Mo.

GANTS DE PEAU!
GANTS DE PEAU!!

800 PAIRES Gants de Peau à 1, 2 et 3 boutons, dernier genre, des célèbres marques de JOUVIN et autres, renommées tant par la coupe que par l'excellente qualité de la peau; seront vendus au prix remarquables de

60 et 75 cents la paire.

Les personnes désirant profiter d'un véritable bon marché sont priées de se hâter, car les premiers venus les mieux servis.

Chez FAVRO,
202 rue d'Orléans, près Claiborne.
19 fév—MPP

CHEAP JOHN!

LES personnes qui désirent économiser cinquante pour cent, en faisant leurs emplettes, devraient aller au magasin de CHEAP JOHN, 68, rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis. Vu la durée des temps, les marchandises seront vendues sans réserve.

18 fév—1m J. CHESNÉE.

Ordonnance de la Ville.

Le meilleur fondement du gouvernement.
La base du comptant sur toute la ligne.

LEON GODCHAUX,

FABRICANT DE VÊTEMENTS
MARCHAND DE LINGERIE
— Et de —
CHAPEAUX DE MESSIEURS ET DE JEUNES GENS,

31 et 33 rue du Canal ....31 et 33,
213, 215 et 217 de la rue Vieille Levée.

LINGE,
CHAPEAUX ET LINGERIE
Sacrifiés, sans égard aux prix coûtants, pour de la monnaie comptant. 18 fév—1m

TOUX. RHUMES. ASTHME.

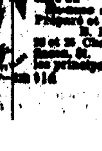

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du BAUME aux Navets Indiens.

Préparé et à vendre par
R. LAPLACE, Pharmacien,
22 et 26 Champs-Elysées. Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies.
[illegible] 31d

Aux Habitants de la ville et de la campagne.

GRANDE RÉDUCTION de PRIX

AU

MAGASIN DE VARIÉTÉS

COIN ST. LOUIS ET ROYALE,
face à l'Hôtel St-Louis.

BRICE SEMBRE,

A PARTIR d'AUJOURD'HUI, vendra, à grand sacrifice, tout son stock de MARCHANDISES FRANÇAISES, comprenant—

MERCERIE de Paris, Franges soie noire, Guipures, Dentelles, Boutons de toutes sortes, Corsets français, Manches, Fourrures, Mouchoirs pour dames, unis et brodés; Soies à coudre, Canevas, Coton pour crochet, Bas pour femmes et fillettes.

Grand choix de GANTS DE PEAU.

BIJOUTERIE JAIS, Eventails pour soirées et mariages, Rubans, Cravates de dames, etc., etc.

Les Messieurs trouveront toujours chez lui un assortiment complet de CHEMISES FRANÇAISES blanches et couleur, Cols toile, Chaussettes, Gilets de peau, Caleçons, Manchettes, Foulards de Lyon, Peignes, Brosserie.

Grande variété de Cravates, Porte-Monnaie, CANNES et PARAPLUIES.

PARFUMERIE française garantie.

PANIERS ordinaires, Paniers fins.

JOUETS d'enfants, Voitures, Vélocipèdes, vendus à prix coûtant.

Pour Bals—MASQUES soie, Masques fil de fer, Perles dorées, Perles blanches, Perles couleur.

GANTS blancs, bon marché.

Grande spécialité d'EN-TOUT-CAS, DEMI-PARASOLS.

NOTA.—Ombrelles réparées et faites sur commande. 25 janv—3mPP

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

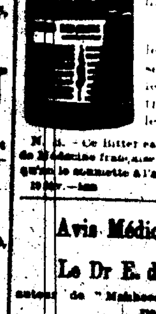

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B. — Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.
10 fév—1an

Avis Médical Important.

Le Dr E. de F. CURTIS,

auteur de "Manhood," — conseil sur le mariage, &c.

A l'honneur d'annoncer à ses clients du Sud qu'en cas important l'a appelé à la Nouvelle-Orléans et qu'il y restera un mois. On peut le consulter

Au No 9 de la rue des Remparts, entre Canal et Douane,

tous les jours, de 10 heures du matin, à 2 heures de l'après-midi et de 6 à 9 heures du soir. Le dimanche, de 11 à 2 heures.

Il a consacré vingt ans au traitement des MALADIES NERVEUSES PROVENANT DE LA DÉBILITÉ PHYSIQUE, DE L'ÉPUISEMENT, DES ABUS ET D'AUTRES AFFECTIONS.

[illegible]

MANHOOD. (Virilité.)
(Deux cents éditions.)

Ouvrage revu et corrigé par E. de F. Curtis, M. D., F. R. C. S., &c.

[illegible]

CURTIS ON MANHOOD.—[illegible]

Prix 50 cents, par la Poste. S'adresser à l'auteur, le Dr E. de F. CURTIS, No. 9 de la rue des Remparts, Nouvelle-Orléans.

[illegible]
18 fév—1m—PP

Hommes Mariés,

ARRETEZ ET RÉFLÉCHISSEZ!

Si vous mouriez demain,

COMMENT vos femmes pourvoiraient-elles à leurs besoins et à ceux de leurs enfants? Le grenier, la cave, la famine et le suicide attendent fréquemment la pauvre veuve dont le triste sort est dû à la négligence de son mari et vous vous intéressez au bonheur de vos compagnes et de vos enfants, si vous désirez qu'ils vivent contents et vertueux, achetez leur une des

Célèbres Machines à Coudre de Wilson,

faites pour l'usage des familles et des fabriques. Vous écarterez ainsi les obstacles que rencontrent vos femmes si vous veniez à mourir. La MACHINE WILSON est celle qu'il faut choisir, car elle coûte moins, elle est mieux faite que les autres et nous nous engageons, par écrit, à la tenir en bon état

PENDANT CINQ ANS, GRATIS.

Nous donnons les Machines à Coudre à Pessai et les vendons à des conditions avantageuses.

Pour les détails, s'adresser aux Agents, ou au
WILSON SEWING MACHINE Co.,
No 189 de la rue du Canal,
16fév—1m Nile-Orléans, Lou.

SECOND ETAT SEMI-ANNUEL
— DE LA —
BANQUE NATIONALE MUTUELLE
— DE LA —
NOUVELLE-ORLÉANS,
166, RUE DU CANAL

A la Clôture des Affaires, Mardi, 31 Décembre 1872.

ACTIF.

En caisse, monnaie courante	$ 732,744 65
En caisse, or	104,372 32
Prêts et escomptes	1,048,651 45
Bonds des Etats-Unis, garantissant la circulation	455,000 00
Autres actions, bonds et hypothèques	2,000 00
Dû par les agents de réserve et d'achat	251,957 14
Dû par d'autres banques et banquiers	25,669 00
Propriétés foncières	7,470 00
Meubles et installations	16,204 61
Primes sur les bonds des Etats-Unis	72,347 50
Primes sur l'or	1,398 54
	$2,726,878 84

PASSIF.

Capital payé	$ 500,000 00
Surplus	30,832 76
Circulation	400,000 00
Dividendes non réclamés	282 60
Dépôts individuels	1,760,460 97
Profits et pertes	45,385 24
	$2,726,878 84

TOUS LES DÉPOSANTS PARTICIPENT AUX BÉNÉFICES.

Deuxième Dividende Semi-Annuel,
Déclaré le 31 Décembre 1872.

5 1/2 pour cent aux actionnaires.
1 1/2 pour cent aux déposants.

PAUL FOURCHY, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice-Président.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Directeurs :

P. MASPERO,	JNO. T. HARDIE,
JNO. D. COBB,	CHS. LAFITTE,
ADOLPHE MEYER,	P. POURSINE,
ALBERT BALDWIN,	PAUL FOURCHY,
ERNEST MILTENBERGER.	

10 janv—3m—PP

H. CLOSTERMANN JPH BAYLE

CLOSTERMANN
— & —
BAYLE,

IMPORTATEURS DE
Marchandises françaises, anglaises et allemandes.

La maison la plus ancienne à la Nouvelle-Orléans dans le commerce des "notions." [illegible]

J. A. D'HEMECOURT.

CONFISERIE

Avec une Usine à vapeur.

J. A. D'HÉMÉCOURT,

SUCCESSEUR DE E. TURPIN,

93 ... Rue Vieille-Levée ... 93

GRANDE

Fabrique de Candi.

CANDIS EN BATONS (Médaille avec Premium au Louisiana State Fair,)
GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.,
CHOCOLATS.

Importation directe d'Articles pour Confiseurs.
GATEAUX.

Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre H. F. Diehl,
TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.
19 janv—2P

ASSURANCE.

LOUISIANA EQUITABLE LIFE
Insurance Company,

A laquelle l'Etat de la Louisiane a donné une charte.

Bureau au coin des rues Carondelet et Gravier.

LES personnes qui désirent s'assurer sont informées que cette Compagnie émet des polices d'assurances de la vie, sur tous les plans approuvés, à aucun bas prix qu'aucune autre compagnie. Aucune police n'est forfaite. Les pertes sont déterminées et réglées avec promptitude et libéralité.

JAMES H. LOW,
1 déc—3mPP Président.

Avis Important aux Dames.

DANS le but de clore notre stock de CHAPEAUX D'HIVER, nous offrons le grand avantage de les faire GARNIR par notre modiste sans prix extra.

LOUIS GEO. ASBURY,
Articles de Modes et de Fantaisie,
24 jan—1m 48...rue Royale...48

Association d'Assurances Mutuelles

— DE LA —
Nouvelle-Orléans.
Bureau, 102, rue du Canal.

QUATRIÈME ÉTAT TRIMESTRIEL,
— 1872. —

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le quatrième trimestre de 1872, expiré le 31 décembre 1872.

Primes d'incendie	$317,186 65		
" maritimes	154,380 18		
" de rivières	79,909 01	$550,475 84	
En moins — primes non expirées	$235,289 14		
Primes remboursées	1,401 45	237,390 59	
Primes nettes acquises			$313,145 25
Pertes par les incendies	$31,357 97		
" sur les mers	34,985 01		
" sur les rivières	6,091 10		
Réservé pour pertes non réglées	107,598		
	$180,031 08		
Réassurances	15,575 22		
Compte des dépenses	15,886 13		
Réfaction (rebate)	3,284 85		
Profits et pertes	1,689 32		
En plus — 2 1/2 pour cent d'intérêt pour le quatrième trimestre sur le capital payé	2,69[illegible]		
En moins : Escompte et intérêt	17,971 [illegible]		
		4,621 01	
			219,936 93
Bénéfices nets			$[illegible] 72

— ACTIF —

Balance due sur Stock-notes	$[illegible] 94
En caisse	117,615 08
Billets et effets à recevoir	479,302 57
Actions et Bonds	115,759 80
Propriétés foncières	100,304 60
Primes en voie de collection	7,868 62
Assessment de 65 pour cent sur $222,175,90	169,264 30
Compte suspendu	80 00
Total	$1,165,349 37

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nile-Orléans.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce septième jour de janvier 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire public.

RÉCAPITULATION
DES QUATRE TRIMESTRES DE 1872.

Primes sur les incendies	$539,739 89	
Primes sur la marine	374,513 20	
Primes sur les rivières	306,081 26	$1,222,335 37
Primes non expirées	235,929 14	
Primes rendues	3,349 19	239,278 33
Primes nettes acquises en 1872		$983,057 [illegible]
Pertes, dépenses, réassurances, réfaction (rebate), etc.		
Premier quartier	$169,147 50	
Second do.	110,132 43	
Troisième do.	79,365 81	
Quatrième do.	219,968 93	569,584 26
Profit net de 1872		$413,[illegible]

PROFITS ALLOUÉS AUX ACTIONNAIRES.

Premier trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Deuxième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Troisième trimestre de 1872, 30 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Quatrième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de recouvrer immédiatement des actionnaires, un assessment de 65 pour cent sur le montant net des primes acquises pendant le quatrième trimestre de 1872, sujet à assessment, s'élevant à $281,175 90; et il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Chs. Cavaroc,	Arthur Poincy,
Chs. De Ruyter,	J. Eglé,
Leon Haas, Jr.,	P. S. Wiltz,
E. F. Mioton,	Léon Queyrouze,
Wm. Agar,	John Rocchi,
S. Cambon,	J. B. Levert.

8 janv—3m PP

J. SAGET, Armurier,

186.......Rue de Chartres.......186

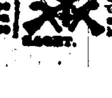

Chevrotines de fusil, bien connues, de sa fabrique, Capsules françaises, G. D. & P. [illegible] Cartouches anglaises E. K. [illegible] de Revolvers [illegible]

GRANDE FABRIQUE
DE
CANDI
DE
NORMAN & REISS

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE

ON Y FABRIQUE CONSTAMMENT :

[illegible]

Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que

[illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE :

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, etc.

Fire Works!

ROMAN CANDLES,
SKY ROCKETS,
PIN WHEELS,
SCROLL WHEELS,
SAXON WHEELS,
VERTICAL WHEELS,
SERPENTS,
TRIANGLES,
BLUE LIGHT,
FLYING PIGEONS,
TOURBILLONS,
FIRE CRACKERS.

PRIZE BOXES.

BON TON, SANTA CLAUS
NOVELTIES,
CASH PRIZE BOX, SHOO FLY
LITTLE SHOO FLY.

A vendre par

NORMAN & REISS,

Seuls Agents.
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.
1er oct. 1872—1an PP

NORMAN & REISS.
Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 20 FÉVRIER—CLASSE No 43.

68 11 43 6 37 5 51 28 13 73 34 3

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font, en public et journellement, dans le local de la Compagnie.

En témoignage de quoi, nous apposons notre signature à la Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 20 Février 1873.

E. PERALTA,
J. M. GRIFFIN,
Commissaires.

☞ Méfiez-vous des Billets Contrefaits.

ECOLE DE DANSE
DU PROFESSEUR ANGELINA,
Au No 173, rue du Canal.

LE Prof. ANGELINA annonce au public et à ses amis qu'il enseigne, outre le véritable BOSTON WALTZ, les autres danses du jour.

Jours et heures des leçons. — Pour les dames, les MARDIS, JEUDIS et les SAMEDIS, de midi à 2 heures. — Pour les messieurs, tous les soirs (le samedi et le dimanche exceptés) de 7 à 9 heures. Pour les enfants, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 5 à 7 heures du soir.
14 fév—1m

Avis aux Dames.

JULES DELAUNAY,

220.......Rue du Canal.......220
Coin Rampart.

INVITE les dames et le public à venir visiter son grand et joli assortiment de CHEVEUX de sa fabrique.

Les dames seront surprises de la qualité de la marchandise et du bon marché. 16fév—1m

PIERRE DUPORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que le 1er mars prochain, son établissement sera transféré du No 83 de la rue St. Louis au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, cérémonies, etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient.
14 fév—3m

Demande.

ON demande, pour faire un travail agréable et facile, deux hommes ayant de bonnes manières et s'exprimant bien. S'adresser, de 9 à 11 heures du matin et de 4 à 5 heures du soir, aux bureaux de la Compagnie du "Weed Sewing Machine," No 207 de la rue du Canal. 9 fév—1f

Avis.

LES actionnaires du "Southern Shoe Manufacturing Company" de la Nouvelle-Orléans sont priés de se présenter au bureau de GABRIEL PASCAL, président des commissaires liquidateurs de la compagnie, au No. 74 et 76 rue Poydras, pour recevoir leurs dividendes.

Nouvelle-Orléans, 15 février 1873.

G. PASCAL,
A. COUTIN, Commissaires
E. MAROUZÉ, Liquidateurs.
15 fév—1m

Faïence! Porcelaine!
Verrerie et Articles de Ménage,
à des prix raisonnables.

E. F. MIOTON,

47.......RUE ROYALE.......47

AYANT, en ce moment, un stock important et varié de Faïence, de Porcelaine et d'Articles de Ménage, offre de réconcilier les prix très raisonnables et bonds sur l'état actuel des affaires.

Il invite les marchands et les habitants de la campagne, ainsi que le public à venir visiter son magasin avant d'acheter ailleurs. 9 fév—1m

R. B. MANNION

29.......RUE CARONDELET.......29
— Nouvelle-Orléans —

EMET des lettres de crédit pour voyageurs sur

MM. N. M. Rothschild & Sons......Londres;
De Rothschild Frères......Paris;
S. M. de Rothschild......Vienne;
M. A. de Rothschild & Sons......Francfort
et tous leurs correspondants.
15janv—3m PP

LOUIS GRUNEWALD,

Au No 129 de la rue du Canal (Maison Touro)

LE plus grand magasin de pianos et de musique du sud.

Instruments de musique en gros et en détail. Seul agent des fabricants de pianos de Steinway, Knabe et Haines. Dépôt pour la vente en gros Agence pour la vente des pianos de Pleyel, Blanchet et Wertheimer. Agence pour la vente des orgues de la maison Mason & Hamlin. Importation directe d'instruments de musique, cordes, etc.
18janv—1mPP

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—sucre en pains, coupés, sucres en morceaux, et sucre en poudre.
A. THOMSON & CO.,
No 25 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup," article supérieur et pur de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City. A. THOMSON & CO., No 25 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans Louisiana," "Sunbeam," "Pelican." A. THOMPSON & CO., No 25 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasse d'habitation, en barils, demi-barils et barils. A. THOMSON & CO., No 25 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités blanc et jaune, en barriques et barils. A. THOMSON & CO., No 25 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE — Différentes qualités de sucre d'habitation en barriques et barils. A. THOMSON & CO., No 25 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ÉTRANGERS, de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et en caisses. A. THOMSON & CO., No 25 de la rue Tchoupitoulas.
3 oct—1an